

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 juillet 2013

---

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES  
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 557

présenté par  
M. Travert  
-----

**ARTICLE 3**

Après l'alinéa 10, insérer l'alinéa suivant :

« 9° À la formation et à l'accompagnement vers l'emploi. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement a pour objet d'établir que dans les domaines de la formation et de l'accompagnement vers l'emploi, la région exerce le rôle de chef de file.